

**École de criminologie**  
Université de Montréal

**AUTOMNE 2023**

Plan de cours  
**PSYCHOCRIMINOLOGIE-CRI-1100-L**  
LUNDI AM 8:30 À 11:30 hres

Nom de l'enseignant  
[jacques.bigras@umontreal.ca](mailto:jacques.bigras@umontreal.ca)

### **Descripteur du cours**

Les principales contributions de la psychologie à la compréhension du comportement ou d'un style de vie délinquant. Le fonctionnement du moi délinquant. L'agression. Développement personnel et orientation criminelle.

### **Objectifs du cours**

Permettre une intégration des théories psychologiques dans la compréhension du phénomène criminel.

Faire l'acquisition des concepts de base des différentes théories et être capable de les opérationnaliser dans le cadre de recherches et de réflexions futures.

### **Objectifs généraux**

---

VOIR OBJECTIFS DU COURS

### **Objectifs spécifiques**

---

a) Connaître l'historique des théories psychologiques

- b) Faire la différence entre les théories psychologiques et les autres grandes théories (biologiques, sociales, psychanalytique, etc...)
- c) Comprendre les forces et les faiblesses des différentes théories psychologiques
- d) Comprendre les théories de la violence criminelle
- e) Comprendre une typologie de différents types de criminels
- f) Comprendre les différentes théories à la base du traitement

## **Approches pédagogiques**

### Formule pédagogique

Pour l'automne 2023, les cours auront lieu au Campus de Laval et sur Studium. Dans ce site WEB, l'étudiant y trouvera des fichiers power points narrés. Ceux-ci constitueront la pierre angulaire des examens. Il n'y a pas de manuel de notes de cours à acheter. De plus, dans Studium les étudiant(e)s trouveront des articles scientifiques à lire ou des vidéos à regarder dans chaque section chronologique de la session. Cette documentation littéraire et visuelle permettra à chaque étudiant(e) de produire un travail de session. De plus, il y a parfois des questions à répondre. Ces questions sont susceptibles de se retrouver dans les examens.

## **Modalités d'évaluation des apprentissages**

### ***Outils d'évaluation***

Deux examens valant chacun 35% et un travail de session qui vaut pour 30%, permettront l'évaluation des étudiants. Les examens sont des questions à choix multiples que les étudiants auront à compléter aux dates prescrites. (voir les dates d'examen sur Studium où apparaissent les paramètres des examens). La matière des examens est incluse dans les fichiers power points qui se trouvent sur Studium et dans les questions qui font suite aux articles et vidéos mis en lignes. Les textes et les vidéos qui se trouvent dans Studium serviront au travail de session.

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Examen intratrimestriel	35 %	23 octobre 2023
2. Travail de session	30 %	Remise le 20 novembre 2023
3. Examen final	35%	18 décembre 2023

### **Présentation des travaux**

---

Un travail de session est demandé à chaque étudiant(e). Chaque étudiant aura à rédiger l'histoire d'un délinquant en fonction de certains paramètres qui apparaît dans Studium au sein d'un fichier POWER POINT au cours de la semaine du 20 novembre 2023. Pour résumer ce fichier, mentionnons que chaque étudiant(e) aura comme tâche de rédiger l'histoire personnelle d'un délinquant qui est âgé de 30 ans et qui est incarcéré depuis 12 mois pour de nombreux vols. Vous effectuez votre travail en fonction des paramètres qui apparaissent dans Studium à la date du 20 novembre :

1. Problématique du sujet=5 points
2. Histoire sociale=15 points
3. Évaluation psychologique=15 points
4. Interventions auprès du délinquant=15 points
5. Réinsertion sociale=5 points

Le travail est calculé sur 55 points mais pondéré à 30% de la cote globale.

Nous invitons chaque étudiant à consulter le canevas du travail qui

est demandé. De plus, nous avons déposé dans la semaine du 20 novembre, la grille de correction de ce travail et l'activité ``Dépôt du travail``.

L'étudiant(e) devra utiliser la littérature déposée dans Studium pour effectuer son travail.

**Barème de notation**

---

Choisir une des grilles suivantes :

**a) Grille de conversion des pourcentages**

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

**Déroulement du cours**

---

11 SEPTEMBRE 2023	APPROCHE BIO-PSYCHOLOGIQUE et SYSTÈME NERVEUX	VOIR STUDIUM
18 SEPTEMBRE 2023	THÉORIES DE EYSENCK ET CLONINGER	VOIR STUDIUM
25 SEPTEMBRE 2023	THÉORIES DE L'ATTACHEMENT	VOIR STUDIUM
2 OCTOBRE 2023	PSYCHANALYSE ET CRIMINOLOGIE, DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE ÉCOLE EUROPÉENNE	VOIR STUDIUM

9 OCTOBRE 2023	CONGÉ FÉRIÉ	VOIR STUDIUM
16 OCTOBRE 2023	SEMAINE DE RELÂCHE	VOIR STUDIUM
23 OCTOBRE 2023	EXAMEN D'INTRA (35% de la note globale)	VOIR STUDIUM
30 OCTOBRE 2023	PSYCHANALYSE ET ÉCOLE AMÉRICAINE (Aichhorn et Redl-Wineman) ET ÉTIENNE DE GREEFF	
6 NOVEMBRE 2023	APPROCHE COGNITIVO-COMPORTEMENTALE	VOIR STUDIUM
13 NOVEMBRE 2023	THÉORIES DE L'APPRENTISSAGE SOCIAL (Sutherland ET Akers)	VOIR STUDIUM
20 NOVEMBRE 2023	REMISE DU TRAVAIL DE SESSION  TYPOLOGIE DE CRIMINELS (accidentel, occasionnel et névrosé-conflictuel)	VOIR STUDIUM
27 NOVEMBRE 2022	TYPOLOGIE DE CRIMINELS (psychotiques, professionnels)	VOIR STUDIUM
4 DÉCEMBRE 2023	TYPOLOGIE DE CRIMINELS CRIMINEL ANTISOCIAL	VOIR STUDIUM
18 DÉCEMBRE 2023	EXAMEN FINAL	VOIR STUDIUM

### Références bibliographiques

Agnew, R. (2004). *Why do criminals offend? A general theory of crime and delinquency*. Los Angeles: Roxbury Publishing Company.

Akers, R. L. (1994). *Criminological theories: Introduction and evaluation*. Los Angeles: Roxbury.

Arseneault, L., Tremblay, R. E., Boulerice, B., Séguin, J. R. et Saucier, J.-F. (2000). Minor physical anomalies and family adversity as risk factors for violent delinquency in adolescence. *American Journal of Psychiatry* 157: 917-923.

Bernheim, J.-C. (1999). *Criminologie : idées et théories. De l'Antiquité à la première moitié de 20<sup>ème</sup> siècle*. Boucherville : Éditions Coursus Universitaire.

Casoni, D. et Brunet, L. (2003). *La psychocriminologie. Apports psychanalytiques et applications cliniques*. Québec : Les Presses de l'Université de Montréal

Cusson, Maurice (1981). *Délinquants pourquoi?* Montréal: Hurtubise HMH

DE GREEFF, E. (1942, 1973). *AMOUR ET CRIMES D'AMOUR*, BRUXELLES: C. DESSART

FARRINGTON, DAVID (1989). EARLY PREDICTORS OF ADOLESCENT AGGRESSION AND ADULT VIOLENCE. *VIOLENCE AND VICTIMS*, 4 (2) 79-100.

Gassin, R. (2003). *Criminologie* (5<sup>ème</sup> édition), Paris : Éditions Dalloz, Chapitre 3 « *Les grandes théories criminologiques*, p. 145-213.

Lalonde, P., Aubut, J., Grunberg, F. et coll. (1999). *Psychiatrie clinique : Une approche bio-psycho-sociale. Tome I: Introduction et syndromes cliniques*. (3<sup>ème</sup> édition), Montréal : Gaétan Morin Éditeur.

Le Blanc, M., Dionne, J., Proulx, J. et coll. (2002). *Intervenir autrement : un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté*. Québec : Gaétan Morin éditeur ltée, chapitre 3 « L'approche cognitive-comportementale », p. 44-67.

Levitt, S. D. (2004). Understanding why crime fell in the 1990s: Four factors that explain the decline and six that do not. *Journal of Economic Perspectives* 18: 163-199

Proulx, J., Cusson, M. et Ouimet, M. (1999). *Les violences criminelles*, Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Senon, J.-L., Lopez, G., Cario, R. et Al. (2008). *Psychocriminologie : clinique, prise en charge, expertise*. Paris: Dunod.

Serin, R., Forth, A., Brown, S., Nunes, K., Benwel, C., Pozzilo, J. (2011) *Psychology of criminal behavior. A Canadian perspective*. Toronto. Pearson Canada.

Shoemaker, D. J. (2000). *Theories of delinquency. An examination of explanation of delinquent behavior* (4<sup>ème</sup> édition), Oxford: Oxford University Press, chapitre 1 "*Explanation of delinquency*", p. 3-11.

Sutherland, Edwin (1937). *The professional thief*. University of Chicago press.

Valavka, J. (2002). *Neurobiology of violence*. Washington D. C.: American Psychiatric Press.

## Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :  
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

### ***Captation visuelle ou sonore des cours***

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

### ***Règlement des études de premier cycle***

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :  
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

### ***Révision de l'évaluation (article 9.5)***

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole\\_et\\_formulaire\\_de\\_demande\\_de\\_r%C3%A9vision\\_de\\_notes\\_%C3%80\\_EN\\_VOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf)

### ***Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)***

---

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

### ***Justification d'une absence (article 9.9)***

---

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

### ***Plagiat et fraude (article 9.10)***

---

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.